



COMITÉ TECHNIQUE DU 13 juin 2016

Compte-rendu de réunion

Comité Technique

Le 13 juin 2016, à 9 heures, le comité technique s'est réuni, sous la présidence de M. Hubert MOLL.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes Yveline RAPIN, Marie-Antoinette GUESDON, Michèle LEMERCIER
Mrs Jean-Noël RAVE

Représentants des agents :

Mrs Eric NOEL, Michel BELLANGER, Yann ROUE, Stéphane HOUDOU, Pascal LECLERC

CDG 53 :

MM. Arnaud GAREL (directeur), Louis GOMBERT (préventeur), Thierry BEUCHER (responsable pôle protection sociale)

Absents excusés :

Représentants des collectivités :

Mr Daniel GENDRY, Mr Lucien AUBERT

Représentants des agents :

Mme Laëtitia DELLIERE, Mr Nicolas DAVOINE

Le quorum étant atteint pour les 2 collèges (représentants des collectivités & représentants du personnel), le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : Mr Jean-Noël RAVE
- secrétaire-adjoint : Mr Michel BELLANGER

Commune de Saint Jean sur Mayenne :

En application de l'article n° 30-1 du décret n° 85-565 du 30-5-1985, réexamen de la demande d'avis suivante : « A compter du 1er juin 2016, suppression du poste à 23h30 annualisé d'adjoint technique territorial de 2ème classe suite à un départ en retraite. ».

En effet, lors de la réunion du comité technique en date du 20 mai 2016, l'ensemble des représentants du personnel demandait des informations complémentaires sur cette situation. Etant donné que la question avait recueilli un avis défavorable unanime des représentants du personnel, cette question devait faire l'objet d'un réexamen et donnait lieu à une nouvelle consultation du comité technique. Tant que ce deuxième avis du comité technique n'avait pas été recueilli, le conseil municipal ne pouvait délibérer sur ce dossier.

Aussi, le comité technique s'est réuni le lundi 13 juin 2016 pour réexaminer la demande d'avis. Au regard des arguments présentés lors de cette réunion du comité technique, le collège des représentants du personnel s'est abstenu à l'unanimité de ses membres. Le collège des représentants des collectivités a maintenu son avis favorable à l'unanimité. L'avis du comité technique est définitivement rendu.

Commune de Renazé :

En application de l'article n° 30-1 du décret n° 85-565 du 30-5-1985, le Comité Technique s'est réuni le 13 juin 2016 afin de réexaminer la demande d'avis suivante : " Suite à la demande de mutation d'un adjoint administratif de 1ère classe chargé de l'accueil et de l'état civil à la mairie à compter du 1er mai 2016, il est demandé au comité technique la suppression de ce poste (poste à 35 h sur lequel l'agent était à temps partiel de droit à 80 % pour enfant en bas âge). Désormais, une seule personne accueillera le public à la mairie : il est précisé que certaines missions ne sont plus assurées par les communes depuis quelques années comme les dossiers pour les passeports et les cartes grises...".

En effet, lors de la réunion du comité technique en date du 20 mai 2016, l'ensemble des représentants du personnel avait déploré la diminution du nombre d'heures de travail pour le service au regard du volume de travail à effectuer. Les représentants du personnel se demandaient si cette modification se traduisait par une diminution du temps de travail pour les services techniques. Etant donné que la question avait recueilli un avis défavorable unanime des représentants du personnel, cette question devait faire l'objet d'un réexamen et donnait lieu à une nouvelle consultation du comité technique.

Aussi, le comité technique s'est réuni le lundi 13 juin 2016 pour réexaminer la demande d'avis. Au regard des arguments présentés par Monsieur le Maire présent lors de cette réunion du comité technique, le collège des représentants du personnel s'est abstenu à l'unanimité de ses membres. Le collège des représentants des collectivités a maintenu son avis favorable à l'unanimité. L'avis du comité technique est définitivement rendu.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

Jean-Noël RAVE

Michel BELLANGER

Hubert MOLL